



PHI 161– *Textes de philosophie médiévale (3 cr.)*

Plan de cours – Automne 2014

jeudi, 13 h à 15 h 50, local A4-377

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5 214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Rendre actuelle et vivante la tradition médiévale par la lecture de grands textes d'auteurs majeurs et par un aperçu des débats de l'époque.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours vise à offrir aux étudiantes et aux étudiants une introduction générale à la pensée de saint Augustin, un des grands esprits de l'Occident. Pour y parvenir, les étudiantes et les étudiants seront plongés dans une œuvre fondamentale *De la Trinité* qui sera abordée de manière linéaire afin d'en faire ressortir toute la richesse conceptuelle et philosophique. L'objectif de ce cours est bien de permettre aux étudiantes et étudiants d'être confrontés à une œuvre majeure de la pensée médiévale pour en comprendre l'importance et pour avoir également la satisfaction d'avoir plus que survolé un monument de l'histoire de la philosophie.

CONTENU

En observant la réalité autour de lui, saint Augustin (4^e-5^e siècle) constata que les choses s'organisaient par triades. Il en a déduit que Dieu devait également former une triade et cette idée le motiva à écrire *de Trinitate (De la Trinité)*. C'est l'ouvrage auquel il a consacré le plus de temps, presque 15 années d'écriture en tout. Cet ouvrage est une analyse hautement philosophique de la vie phénoménale et une spéculation sur la réalité ultime et les limites de la connaissance. Durant le trimestre, nous lirons l'ouvrage au complet et l'analyserons lors de discussions en classe. Ce cours se veut également une introduction à la pensée de saint Augustin.

PLANIFICATION DU COURS

| Dates | Description du contenu |
|--------------|---|
| 4 septembre | Introduction : les textes médiévaux et la philosophie |
| 11 septembre | Saint Augustin, sa vie et son œuvre |
| 18 septembre | <i>De la Trinité</i> , livres I et II : La Divinité |
| 25 septembre | <i>De la Trinité</i> , livres III et IV : la médiation entre l'homme et Dieu |
| 2 octobre | <i>De la Trinité</i> , livre V : substance et relation |
| 9 octobre | <i>De la Trinité</i> , livre VI : le problème de l'appropriation |
| 16 octobre | Relâche |
| 23 octobre | Examen médian |
| 30 octobre | <i>De la Trinité</i> , livre VII : la linguistique et la logique |
| 6 novembre | <i>De la Trinité</i> , livre VIII : la vision de Dieu |
| 13 novembre | <i>De la Trinité</i> , livres IX et X : les images mentales |
| 20 novembre | <i>De la Trinité</i> , livres XI et XII : l'histoire de l'homme, la chute et l'image brisée |
| 27 novembre | <i>De la Trinité</i> , livres XIII et XIV : la réparation de l'homme-image |
| 4 décembre | <i>De la Trinité</i> , livre XV : la faiblesse des images et la conclusion |
| 11 décembre | Examen final |

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Il y aura deux 2 examens écrits en classe :

- un examen médian (40 %)
- un examen final (60 %)

Critères d'évaluation

La présence aux cours est obligatoire. L'assiduité dans les lectures, la participation aux discussions ainsi que la qualité de la langue écrite seront pris en considération lors de la correction des examens.

MATÉRIEL REQUIS

Les œuvres de saint Augustin, notamment, *De la Trinité*, disponible en version électronique gratuitement ou à peu de frais.

BIBLIOGRAPHIE

Augustin, Saint, *De la Trinité*.

Caron, Maxence, *La Trinité – texte et commentaires*.

Legrand, Louis, *La notion philosophique de la trinité chez Saint Augustin*, 1931.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

| <i>Lettre</i> | <i>Note chiffrée</i> | <i>Pointage</i> | <i>Niveau</i> |
|---------------|----------------------|-----------------|---------------|
| A+ | 92 % | 4,3 | Excellent |
| A | 87 % | 4,0 | Excellent |
| A- | 84 % | 3,7 | Excellent |
| B+ | 81 % | 3,3 | Très bien |
| B | 78 % | 3,0 | Très bien |
| B- | 75 % | 2,7 | Très bien |
| C+ | 72 % | 2,3 | Bien |
| C | 69 % | 2,0 | Bien |
| C- | 66 % | 1,7 | Bien |
| D+ | 63 % | 1,3 | Passable |
| D | 60 % | 1,0 | Passable |
| E | 59 % et - | 0,0 | Échec |

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.